

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 10 juillet 2023

Délibération n° CP-2023-2433

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Appel à projets Horizon Europe - Concevoir une mobilité urbaine abordable et durable - Projet REALLOCATE - Conventions de partenariat et de subvention entre l'Union européenne (UE) et la Métropole de Lyon

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction Infrastructures et Exploitation des Mobilités

Rapporteur : Monsieur Fabien Bagnon

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 23 juin 2023

Secrétaire élu(e) : Moniseur Jérôme Bub

Présents : M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, Mme Pétiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Artigny (pouvoir à Mme Moreira), Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), M. Camus (pouvoir à Mme Groperrin), Mme Fournillon (pouvoir à M. Vincent), M. Pelaez (pouvoir à M. Geourjon), Mme Sibeud (pouvoir à Mme Frier).

Commission permanente du 10 juillet 2023**Délibération n° CP-2023-2433**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Appel à projets Horizon Europe - Concevoir une mobilité urbaine abordable et durable - Projet REALLOCATE - Conventions de partenariat et de subvention entre l'Union européenne (UE) et la Métropole de Lyon

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction Infrastructures et Exploitation des Mobilités

La Commission permanente,

Vu le rapport du 21 juin 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

La Métropole participe, aux côtés de la Ville de Lyon, au projet européen REALLOCATE (*Rethinking the design of streets and public spaces to leverage the modal shift to climate-friendly active transport Everywhere*) porté par *The University College Dublin*.

Les 2 collectivités ont ainsi présenté une candidature conjointe, *via* le *consortium* mis en place à l'initiative de *The University College Dublin*, à l'appel à projets Horizon Europe lancé par l'UE et intitulé - Concevoir une mobilité urbaine inclusive, sûre, abordable et durable.

À la suite de cette candidature, les projets proposés par le *consortium* ayant été retenus, la présente délibération a pour objet d'approuver la convention de partenariat *consortium agreement* ainsi que la convention de subvention *grant agreement* et d'autoriser le Président de la Métropole à signer ces 2 documents.

I - Contexte**1° - Le programme Horizon Europe**

Le programme Horizon Europe est un programme spécifique de la Commission européenne, qui fonctionne par appels à projets. Il est dédié à la recherche et à l'innovation. Au sein de ce programme, 5 missions spécifiques ont été créés. L'une d'elles est intitulée 100 villes climatiquement neutres et intelligentes d'ici à 2030. L'appel à projets présenté vise à réaliser les objectifs de cette mission.

2° - Contexte de l'appel à projets

L'UE est confrontée à des défis démographiques, environnementaux et de santé publique interconnectés. Le climat change, la mortalité routière stagne, l'urbanisation augmente, les normes de qualité de l'air sont toujours dépassées, l'obésité augmente et la population vieillit.

La Commission européenne soutient l'augmentation des pratiques en mobilité active, en particulier la marche et le vélo, qui peuvent jouer un rôle important dans la résolution de bon nombre de ces problèmes. Elle souhaite, notamment, travailler sur la sécurisation et l'harmonisation des différentes mobilités.

L'appel à projets vise à soutenir les autorités locales dans l'accélération des changements de mobilité :

- obtenir une meilleure répartition de l'espace public au bénéfice des cyclistes, des piétons et des transports publics,
- encourager à faire du vélo, à marcher ou à utiliser les transports publics plutôt que de prendre la voiture.

II - Objectifs

Les objectifs de cet appel à projets sont les suivants :

- accélérer la transition vers la neutralité climatique des villes par la promotion d'une mobilité sans émissions et partagée,
- réévaluer la qualité des voiries et des espaces publics en répondant aux besoins de divers usagers,
- rééquilibrer l'attribution de l'espace public aux différents modes de transport,
- accroître l'ampleur et la rapidité de l'adoption à grande échelle de solutions de mobilité urbaine sûres, abordables, durables, innovantes et reproductibles.

Les résultats attendus sont de fournir des orientations claires aux villes et de créer des modèles de gouvernance innovants et inclusifs grâce :

- à la collecte des données sur les comportements et habitudes de mobilité,
- à l'identification des besoins en matière de mobilité et de réaménagement de l'espace, notamment, pour les populations vulnérables,
- à l'identification de solutions pour apaiser les zones dangereuses.

Tout en prenant en compte le principe d'adaptation au changement climatique.

III - Implication de la Métropole

Cet appel à projets a pour objet de tester de nouvelles pratiques de mobilité urbaine dans des *living labs* dans au moins 5 villes présentant des profils différents. Le groupement constitué pour cet appel à projets implique, aux côtés de la Métropole et de la Ville de Lyon, les villes leader de Göteborg, Heidelberg, Budapest et Barcelone. Les villes suiveuses de Tampere, Utrecht, Varsovie, Zagreb et Bologne sont aussi associées au sein du *consortium*.

Les thèmes majeurs partagés sont les solutions technologiques pour améliorer la sécurité, les interventions sur les axes de fort trafic, la réallocation de l'espace public et l'amélioration de la sécurité aux abords des écoles, etc.

Dans ce cadre, la Métropole va diriger un des 2 pilotes sur le territoire.

Il s'agit, particulièrement, de la valorisation et de l'évaluation des actions déployées dans le cadre de l'amélioration de la sécurité des déplacements autour d'une approche vision zéro mort, zéro blessé grave.

Il s'agit, en effet, de développer des solutions pour transformer et apaiser l'espace public, notamment, autour des écoles et des collèges, usagers particulièrement vulnérables.

Le pilote permettra, autour de 4 sites à identifier, de capitaliser sur l'approche développée depuis 2 ans, par la Ville à hauteur d'enfant, autour des outils de diagnostic et les solutions d'aménagement mises en œuvre.

Il sera également question de développer des outils d'analyse basés sur des nouvelles sources de données croisées, pour en partager le retour d'expérience avec les villes partenaires, à savoir :

- réaliser un bilan quantitatif et qualitatif autour des écoles et des collèges sélectionnés : mesurer la vitesse, compter les piétons, cyclistes, scooters, mesurer la pollution, analyser les obstacles et dénivelés, etc,
- mettre en œuvre des mesures d'apaisement de la circulation : ville à 30km/h, plan de circulation en super-îlot, etc,
- reconquérir l'espace public au profit des modes actifs privilégiés par les écoliers et collégiens : améliorer l'accessibilité à vélo, augmenter les surfaces d'espaces verts, diversifier le stationnement dans la rue, etc.

Le 2^{ème} pilote porté conjointement avec la Ville de Lyon s'articule quant à lui autour de l'analyse des données de sécurité routière pour mieux suivre et qualifier les situations accidentogènes avec une analyse des facteurs de risque et ainsi proposer un plan d'action plus ciblé et efficace. Il y a un défi technologique autour de la mise en qualité des données et de l'interopérabilité entre plusieurs sources.

IV - Subvention octroyée par l'UE

La subvention octroyée par l'UE à la Métropole s'élève à la somme de 392 162,50 € correspondant à 100 % des coûts estimés liés au projet porté par la Métropole, répartis comme suit :

- coûts de personnel : 273 480 €,
- frais de voyage : 5 250 €,
- coûts d'équipement : 35 000 €,
- coûts indirects : 78 432,50 €

Il est donc proposé à la Commission permanente d'approuver la convention de partenariat *consortium agreement* à passer avec la Commission européenne, qui définit les engagements et les contributions des différents partenaires du projet REALLOCATE ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la convention de partenariat *consortium agreement* à passer avec la Commission européenne, qui définit les engagements et les contributions des différents partenaires du projet REALLOCATE,

b) - la convention *grant agreement* à passer avec la Commission européenne pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 392 162,50 € au profit de la Métropole dans le cadre de l'appel à projets Horizon Europe - concevoir une mobilité urbaine abordable et durable - pour le financement des actions proposées par la Métropole dans le cadre du projet REALLOCATE.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La recette** de fonctionnement en résultant, soit 392 162,50 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2023 et suivants - chapitre 74 - opération n° 0P11O7978.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 11 juillet 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230710-304804-DE-1-1 Date de télétransmission : 11 juillet 2023 Date de réception préfecture : 11 juillet 2023
